ART. PREMIER N° 364

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 364

présenté par M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , de lisibilité et de transparence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler les objectifs de lisibilité et de transparence, applicables aux règles actuelles et futures du système, dans la loi.